



MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Tél. 021 845 17 21
Fax 021 845 17 35
E-mail: municipalite@chenit.ch

**La Municipalité du Chenit
à son Conseil Communal**

PREAVIS N° 2 / 2015

Objet: Piste cyclable – étape « Crêt Meylan – Piguet Dessous »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Nous avons l'avantage de vous présenter, par l'intermédiaire de ce préavis, la suite de la réalisation de la piste cyclable, prévue entre le collège de l'Orient et celui du Brassus, via Chez-le-Maître.

Nous ne reviendrons pas sur l'historique de cette construction, celui-ci étant largement exposé dans les préavis précédents, pour se concentrer essentiellement sur l'aspect technique de cette nouvelle étape de réalisation.



Crêt Meylan – jonction étape 2014-2015

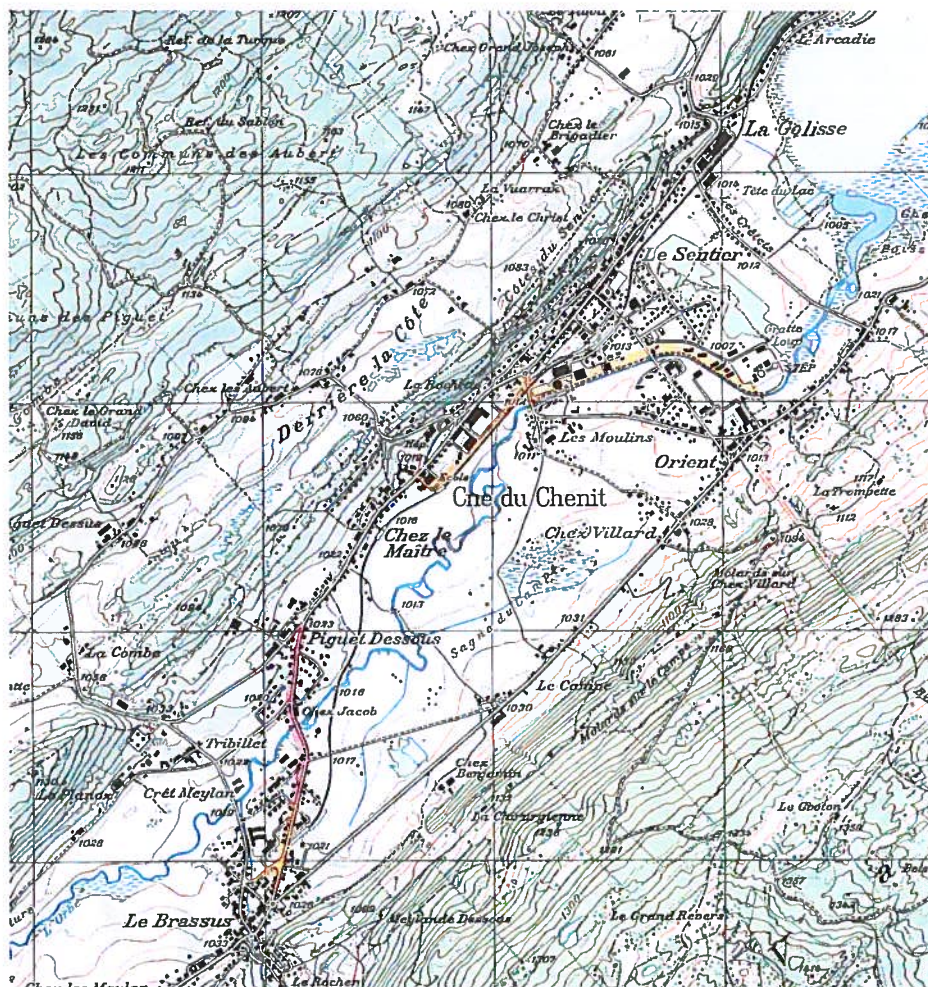


Piguet-Dessous : étape à réaliser en 2015

Introduction

A ce jour, 2'100 m de cheminement piétonnier/piste cyclable ont été réalisés dans le cadre de ce projet. Il est maintenant temps de se pencher sur la concrétisation de l'étape Piguët-Dessous-Crêt-Meylan.

Cela représente 780 m linéaire sur, et en bordure, de la route cantonale N° 84b.

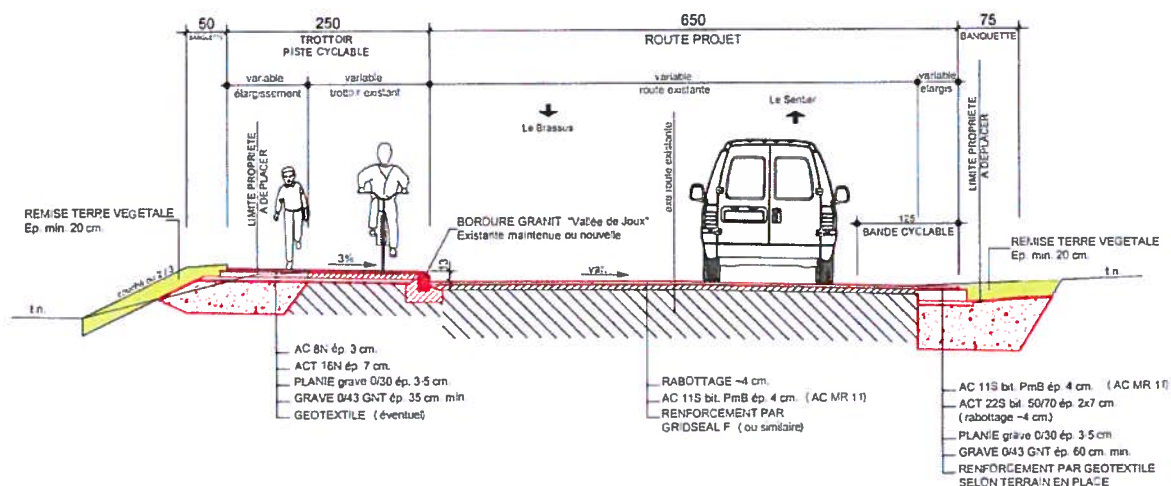


- Tronçons construits (2'100m)
- Tronçon concerné par ce préavis et soumis à l'enquête (780m)

Descriptif technique : Trottoir/piste cyclable-RC 84b

Le projet prévoit la construction d'un trottoir/piste cyclable dans le sens Sentier-Brassus, d'une largeur de 2,50 m et l'élargissement de la RC 84b à 6.50 m afin de permettre le marquage d'une bande cyclable de 1,25 m dans le sens Brassus-Sentier.

Ainsi, la largeur de la RC 84b est portée à 6.50 m, soit un élargissement moyen d'environ 0.50 m.



Coupe type des travaux soumis à l'enquête publique

Partout où cela est nécessaire, les bordures existantes seront remplacées par des bordures en granit type « Le Sentier », bordures basses, ou rangées de pavés.

A la suite de la mise en ordre de tous les services (eaux usées, eau potable, défense incendie, électricité, éclairage public, téléphone, fibre optique), un rabotage complet et la pose de revêtements bitumineux sur l'intégralité de la route seront réalisés.

Suite à l'analyse d'un bureau spécialisé, la fondation même de la voie de circulation ne nécessite aucun renforcement.

En effet, une analyse complète de la surface et du sous-sol de l'entier de la route a été effectuée par le bureau LCBE à Bossonnens en septembre 2009. Les résultats de l'étude montrent que la surface de roulement est très abîmée. Que l'enrobé présent est fortement pollué, et devra être évacué et dépollué. Enfin, la surface porteuse du revêtement est assez épaisse et présente une portance élevée.



En 2014, lors de l'assainissement du Pont « Chez Jacob », les largeurs de trottoir/piste cyclable et RC 84b mentionnées dans le projet d'enquête ont été respectées.

Eau potable - défense incendie

Dans le cadre des travaux de réalisation de la piste cyclable, la Municipalité s'est assurée que la conduite d'alimentation d'eau et de défense incendie se trouvant dans les tronçons concernés soit en bon état. Au vu de l'âge des conduites et du fait que Plan directeur de distribution d'eau (PDDE) préconise un diamètre plus important, la Municipalité vous propose de profiter de ces travaux pour les remplacer. A cet effet,

elle a mandaté le bureau d'étude technique Thorens et Associés SA afin d'étudier et chiffrer le remplacement des conduites existante en fonte Ø 175 mm par de nouvelles conduites en PE 100 Ø 225/198.2 conformément au PDDE. Les bornes hydrantes concernées seront également remplacées. Le laboratoire cantonal a donné son accord pour le projet proposé qui peut être dispensé d'enquête car considéré comme de l'entretien.

Eclairage – électricité - fibre optique

Depuis fin 2014, les travaux de mise sous terre des lignes électriques aériennes et le déploiement de la fibre optique ont été effectués sur ce tronçon, selon le programme de la SEVJ et en concertation avec la commune du Chenit.

Certains candélabres seront déplacés, voir remplacés.

Concernant Swisscom, des contacts ont été pris avec les responsables opérationnels et ils nous ont assurés, comme d'habitude, qu'aucune intervention de leur part n'aurait lieu à court et moyen terme.

Signalisation et marquage

La circulation piétons-vélos sur le trottoir/piste cyclable ne sera pas séparée par un marquage au sol. Des signaux ad hoc seront posés aux endroits nécessaires. Sur la route cantonale, la bande cyclable Brassus-Sentier sera signalée par un marquage au sol jaune, selon l'OSR n° 6.09. Les pertes de priorité, lignes d'arrêt et stops existants seront remarqués et la signalisation verticale mise en conformité. Le milieu de la chaussée ne sera pas marqué, la RC84b étant en « traversée de village ».

Planification des travaux et trafic routier

Ces travaux de grande ampleur, se dérouleront du mois de mai au mois d'octobre 2015, en trois phases temporelles. Ils seront signalés à l'avance aux abords du site et feront l'objet d'annonces dans le journal local afin d'inciter la population à ne pas oublier les commerces riverains. Il n'y aura pas de fermeture de route, à l'exception des phases de goudronnage. La circulation sera réglée par des feux ou palettes, selon les heures de pointe.

Emprises

L'élargissement de la route cantonale et du trottoir nécessite à certains endroits un élargissement du domaine public. Pour ce faire, des conventions ont été signées avec les différents propriétaires concernés et font partie du dossier d'emprises qui accompagnera la mise à l'enquête du projet.

Une fois les travaux terminés, le nouvel abornement et toutes les procédures au Registre Foncier seront exécutées par un géomètre officiel.

Coût des travaux

La Municipalité a décidé de confier l'étude et la gestion du chantier au même bureau que lors des étapes précédentes, soit Conus & Bignens SA à Lausanne ainsi que le bureau Thorens pour la partie hydraulique. L'estimation des coûts a été réalisée par notre mandataire et se présente comme suit :

1. Génie civil y compris divers et imprévus	Fr.	1'133'000.--
2. Eau potable – défense incendie	Fr.	368'000.--

Autres délégués : - Bureau Technique communal / Bureau Conus & Bignens